

Rapport sur l'exercice des droits de vote dans l'intérêt des assurés lors des assemblées générales 2018 des entreprises suisses

Madame, Monsieur,

L'ordonnance transitoire adoptée par le Conseil fédéral le 20 novembre 2013 contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse (ORAb) impose aux caisses de pension, à partir du 1^{er} janvier 2015, de participer aux assemblées générales des entreprises suisses dont elles détiennent des actions et de voter dans l'intérêt des assurés.

La caisse de pension des organisations d'assurance-maladie (CP OAM) détient des actions de 21 entreprises suisses dans son portefeuille de placement. Une fois par an, elle est tenue d'informer les assurés et les retraités de ses votes. Seuls les votes contre les propositions des conseils d'administration (contre ou abstentions) doivent être communiqués.

Le Conseil de fondation de la CP OAM a délégué cette obligation de vote à Ethos car cette dernière est indépendante et publie ses directives relatives à l'exercice des droits de vote sur Internet (www.ethosfunds.ch). Ethos assure la représentation indépendante des droits de vote pour 230 institutions, soit une fortune globale de CHF 259 Mrd. Selon la statistique 2017 des caisses de pension, les institutions de prévoyance ont géré une fortune équivalant à CHF 822 Mrd.¹⁾

Au 31 décembre 2017, notre caisse de pension détenait des actions directes d'entreprises suisses pour un montant d'env. CHF 23.2 mio. et ne pèse donc pas très lourd au regard de l'exercice des droits de vote.

La saison des assemblées générales est terminée depuis quelque temps déjà. La presse a publié les résultats des différentes entreprises.

Règles pour l'exercice des droits de vote

Les caisses de pension doivent notamment se prononcer sur les points suivants:

- élections (membres du conseil d'administration, président, membres de la commission de rémunération et représentant indépendant des droits de vote) ;
- rémunérations (montants totaux versés au CA, à la direction et au comité consultatif) ;
- modifications des statuts concernant les rémunérations (conditions cadres).

L'intérêt à long terme des actionnaires et la prospérité durable de l'institution de prévoyance priment toujours lors de l'évaluation des propositions. La durabilité est un autre point important aux yeux du Conseil de fondation, d'où le choix d'Ethos.

L'exercice des droits de vote selon l'art. 49a, al. 2 let. b OPP 2 est défini dans le règlement de placement.

Le Conseil de fondation évalue les propositions en privilégiant les intérêts à long terme des actionnaires et le développement durable de l'entreprise. La prospérité durable de l'institution de prévoyance est au cœur des préoccupations. Il est veillé à ce que la valeur de l'entreprise concernée soit maximisée à long terme. Les décideurs votent en tenant compte de plusieurs principes, à savoir le rendement, la sécurité, la liquidité et la durabilité (art. 71 LPP: Administration de la fortune).

La présence directe lors des assemblées générales n'est assurée que de manière ponctuelle.

Votes de la CP OAM

Ethos a exercé les droits de vote pour le compte de la CP OAM conformément à ses directives. Sur les propositions/thèmes suivants, Ethos a voté contre les propositions des conseils d'administration:

1) Source: statistique 2017 des caisses de pension, OFS

Société	Point / Sujet
ABB	Rapport de rémunération
	Rémunération globale de la Dir
	Décharge aux membres du conseil d'administration (CA) et de la direction (Dir)
	Election au CA de M. G. Brock
	Réélection au CA de M. F.F. Curado
	Réélection de M. F.F. Curado au comité de rémunération
Adecco	Rapport de rémunération
	Rémunération globale du CA et de la Dir
Credit Suisse	Rapport de rémunération
	Décharge au CA et à la Dir
	Réélection de M. U. Rohner en tant que président et membre du CA
	Rémunération globale du CA
	Rémunération fixe, variable et variable à long terme de la Dir
Geberit	Election de l'organe de révision
Givaudan	Rapport de rémunération
	Rémunération fixe et variable à long terme de la Dir
Nestlé	Rapport de rémunération
	Vote sur les rémunérations du CA et de la Dir
	Réélection de M. U. M. Schneider (CEO)
	Election de l'organe de révision
Novartis	Rémunération globale de la Dir
	Rapport de rémunération
	Election de l'organe de révision
Richemont	Réélection au CA de MM. I. Malherbe, N. Bos, J.-B. Eckert, B. Grund, J. Lambert, R. Magnoni, A. Quasha, A. Rupert, G. Saage, C. Vigneron (CEO de Cartier), Election de Mme S. Guieysse (directrice du travail)
	Réélection de l'organe de révision
	Rémunération globale du CA et rémunération fixe et variable de la Dir
	Rémunération globale variable des membres exécutifs du CA
Swatch Group	Rémunération globale variable de la Dir
	Réélection au CA de MM. E. Tanner, G. N. Hayek
	Réélection au comité de rémunération de: Mme N. Hayek, M. E. Tanner, M. G. N. Hayek
Swiss Re	Rapport de rémunération

Société	Point / Sujet
	Rémunération globale du CA et de la Dir
	Réélection au CA de M. B. Kielholz en tant que président et membre, Mme S. L. Wagner
	Rémunération globale du CA
	Rémunération fixe et à long terme de la Dir
	Election de l'organe de révision
UBS	Rapport de rémunération
	Décharge aux membres du CA et de la Dir
	Vote sur la rémunération fixe et variable du CA et de la Dir
	Election de l'organe de révision
Zurich Insurance Group	Rapport de rémunération
	Election au CA de Mme J. Stäbli
	Rémunération globale de la Dir
	Renouvellement du capital autorisé

Les propositions du conseil d'administration ont toutes été soutenues pour toutes les autres sociétés anonymes.

Nous vous prions de prendre connaissance de ce qui précède. Pour toute information détaillée concernant les votes de la CP OAM, vous pouvez également nous contacter par e-mail à l'adresse roland.karau@santesuisse.ch. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question.

Avec nos salutations les meilleures



Roland Karau
Gérant



Jean-Pierre Dubois
Président du
Conseil de fondation